

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

8 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2022 à 17 h 00 à la salle du conseil de Sainte-Rose-du-Nord.



Présents : M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5 et pro-maire

M. Michel Blackburn, conseiller poste 1

M. Étienne Voyer, conseiller poste 3

Mme Kim Limoges, conseillère poste 4

Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : M. Claude Riverin, maire

M. Eric Larouche, conseiller poste 2



Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du pro-maire, M. Gilles Tremblay, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le pro-maire, Gilles Tremblay souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil.

218-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le pro-maire, Gilles Tremblay a fait lecture de l'ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. RÈGLEMENTS

3.1 Avis de motion, Règlement 325-2022 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques

3.2. Dépôt, Règlement 325-2022 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques

4. DISPOSITIONS FINALES

4.1 Levée de la séance

3. RÈGLEMENTS

3.1 Avis de motion, Règlement 325-2022 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Michel Blackburn, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 325-2022 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques

3.2 Dépôt, Règlement 325-2022 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay (ci-après désignée : «MRC Fjord-du-Saguenay») a acquis compétence en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité le 29 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Fjord-du-Saguenay a adopté le 11 octobre 2017 le règlement numéro 17-377 ayant pour objet la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des déchets et des matières recyclables provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de ce règlement prévoit que la tarification du service municipal associé à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques est édicté par règlement municipal;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier les tarifs pour ce service afin de tenir compte des augmentations relatives aux industries, commerces et institutions pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier les tarifs pour le service résidentiel également pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été présentés lors de la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, de déposer le règlement portant le numéro 325-2022 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques.

4. DISPOSITIONS FINALES

219-2022

4.1 Levée de la séance

Mme Suzan Lecours propose que la séance soit levée à 17 h 15.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire